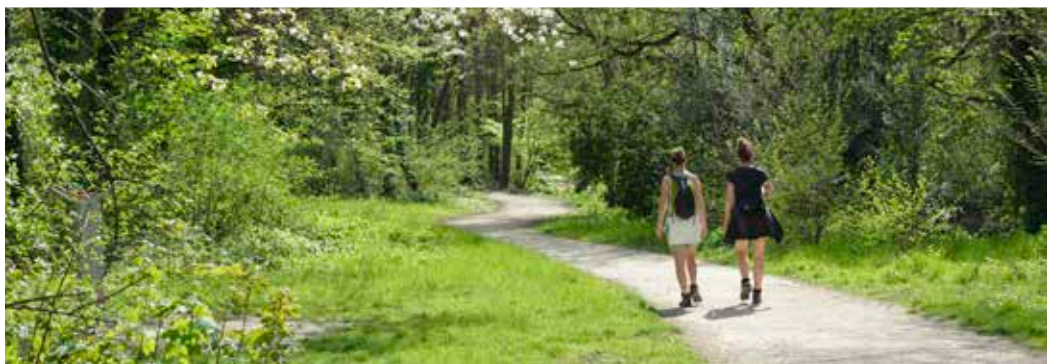




Rapport Développement durable

2018



valence.fr

Sommaire



Édito 4

Préambule 5

1 Finalité 1 : lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère 8

Un aménagement au service de la transition énergétique et du cadre de vie

La réduction des consommations et le développement des énergies renouvelables

2 Finalité 2 : préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources 11

Protéger la biodiversité, valoriser la nature en ville et le cadre de vie

Sensibiliser et protéger la ressource en eau

Restauration : des choix de consommation responsables

Maîtriser notre consommation énergétique

3 Finalité 3 : épanouissement de tous les êtres humains 14

Permettre à tous les Valentinois de s'exprimer

Réaménager la ville et assurer l'accès au logement pour tous

Accompagner la jeunesse et donner accès à une éducation de qualité

Rendre la culture accessible à tous

Généraliser la pratique des activités sportives

Lutter contre les violences, les inégalités hommes/femmes et favoriser l'intégration de tous

4 Finalité 4 : cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations 16

Agir en faveur de la santé et de la prévention

Développer les liens de solidarité et lutter contre la marginalisation

Améliorer le cadre de vie et assurer l'accessibilité des espaces et des équipements

Accompagner les seniors

Prévenir les risques naturels majeurs et assurer la sécurité de l'espace public

5 Finalité 5 : transition vers l'économie circulaire 19

Soutenir l'économie locale et touristique

Mettre en place une commande publique durable

Perspectives : comment faire mieux demain ? 21

Aménagement et qualité du cadre de vie

Propreté urbaine

Alimentation

Sécurité et tranquillité publiques

Santé et habitat

Culture

Eau

Nature en ville et biodiversité

Sports

Risques naturels

Commande publique durable

Communication et lien avec les citoyens



ÉDITORIAL

Le présent rapport s'adresse aux habitants, associations et entreprises de Valence et vise, comme chaque année, à communiquer en toute transparence sur les actions menées par la municipalité en matière de développement durable. Il propose un état des lieux des projets et initiatives publics innovants, amorcés ou poursuivis au cours de l'année 2018, dans le domaine de l'écologie urbaine.

Toujours plus investie dans les questions environnementales et consciente des enjeux qui se posent de façon urgente à l'échelle planétaire, la Ville de Valence poursuit la dynamique impulsée depuis 2014 et continue de mener à bien, malgré les contraintes budgétaires, de nombreux projets en lien avec la préservation de la santé publique et de l'environnement.

Marqueur fort de l'année 2018, le lancement de la démarche Agenda 21, en concertation avec les habitants de Valence et l'ensemble des acteurs du territoire, témoigne de l'engagement de notre collectivité en faveur de la transition écologique. L'organisation de soirées thématiques, ouvertes à tous, permet d'associer les citoyens qui le souhaitent à la réflexion des experts, dans un double objectif de sensibilisation du grand public et de mobilisation collective.

Œuvrer ensemble pour le progrès économique et social tout en préservant l'environnement et le patrimoine naturel, telle est notre ambition. Pour faire de Valence une ville durable, propice à l'épanouissement de ses habitants et à celui des générations à venir.

Nicolas DARAGON

Maire de Valence
Vice-président de la Région

Préambule

Le développement durable vise à « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » . Il concilie à la fois protection de l'environnement, équité sociale et efficacité économique.

PENSER LA VILLE DURABLE : UN ENJEU MAJEUR DU 21^E SIECLE.

Consciente de l'ampleur de ses responsabilités, la nouvelle équipe municipale met en place, depuis 2014, des politiques publiques renforcées autour des enjeux de solidarité et de préservation de l'environnement, afin d'améliorer la qualité de vie des Valentinois.

Elle a également fait évoluer sa manière de penser le territoire, pour une action plus efficace. Vision transversale des enjeux, concertation des habitants, expérimentations diverses (tant au niveau interne qu'au niveau de l'administration ou en direction des usagers) : la collectivité favorise une approche intégrée, systémique et globale de ses politiques publiques. Conformément au décret en vigueur depuis le 17 juin 2011, la Ville publie comme chaque année son rapport en matière de développement durable, synthèse des actions déjà réalisées et des projets en cours de réalisation.

Ce document recense les 5 finalités du développement durable telles que définies dans le cadre de référence national pour les Agendas 21 et les projets territoriaux, à savoir :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- La transition vers une économie circulaire .

Le présent rapport a vocation à communiquer, de manière synthétique et en toute transparence, sur les actions menées par la municipalité depuis l'automne 2017 et sur les pistes d'évolution envisagées pour les années à venir en matière de

développement durable et d'écologie urbaine.

Il ne vise évidemment pas l'exhaustivité tant le champ du développement durable est vaste, mais propose un état des lieux de la situation de la Ville et un aperçu de son engagement en faveur de la transition écologique. Comme dans le précédent rapport et selon les exigences réglementaires, les actions présentées ici sont classées en 5 finalités. Ce rapport développement durable 2018 se donne avant tout pour objectif d'offrir au lecteur une vue d'ensemble des actions menées à Valence en faveur de l'environnement. La présence récurrente de données chiffrées et indicateurs au sein du document permet d'illustrer de manière concrète le sens des actions menées par la Ville.

Sont également développés, tout au long du rapport, les liens nombreux entre la Ville et l'Agglomération dans la conduite des actions menées à Valence en lien avec les thématiques du développement durable.

Tout comme l'année passée, le Rapport développement durable 2018 sera présenté en novembre lors du Conseil municipal et permettra d'éclairer les débats relatifs à l'orientation budgétaire.

À noter que la majorité des chiffres présentés ici se rapportent à l'année 2017, ceux de 2018 étant pour la plupart encore inconnus.

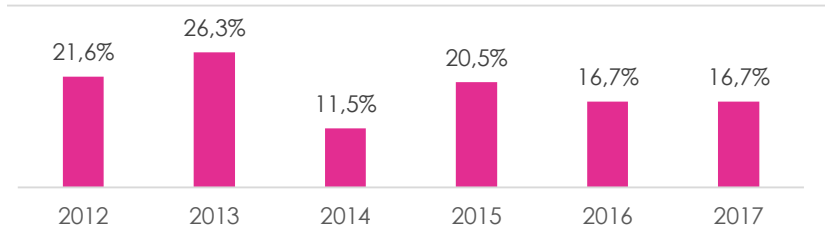
(1) Rapport Brundtland, 1987.

(2) La dénomination « dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables » issue du cadre de référence et inscrite dans le III de l'article L110-1 a été modifiée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

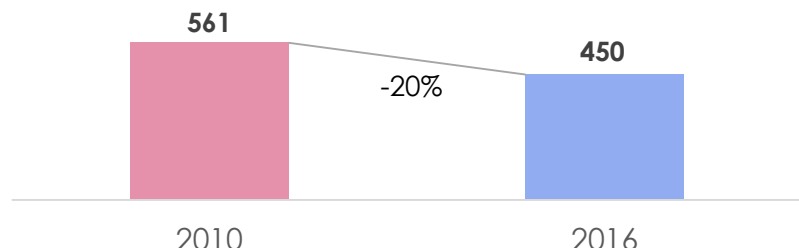
Quelques indicateurs et chiffres clés

Les données qui suivent ont vocation à être actualisées chaque année et enrichies par de nouveaux indicateurs, permettant de mieux suivre l'évolution du territoire et de mesurer l'impact environnemental des actions menées par la collectivité.

Nombre de jours où la qualité de l'air est médiocre, mauvaise ou très mauvaise à Valence (selon l'indice ATMO, qui mesure les émissions de 4 polluants atmosphériques)



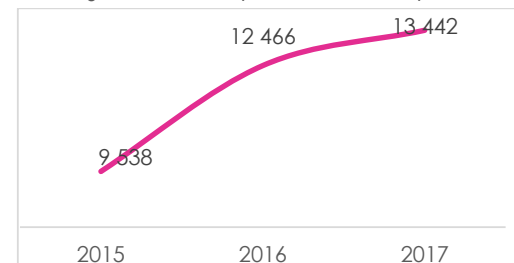
Évolution des émissions de gaz à effet de serre issus de la consommation énergétique des bâtiments et des véhicules appartenant à la Ville, ainsi que du réseau de chauffage urbain (en kg équivalent CO₂ par habitant)



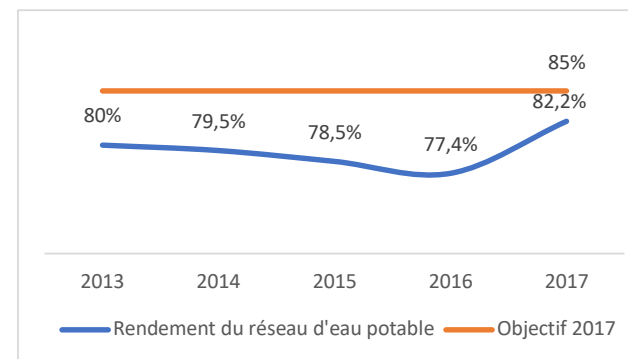
Indicateurs et chiffres clés

Les données qui suivent ont vocation à être actualisées chaque année et enrichies par de nouveaux indicateurs, permettant de mieux suivre l'évolution du territoire et de mesurer l'impact environnemental des actions menées par la collectivité.

Nombre d'heures d'insertion dans les marchés publics (l'insertion dans les marchés publics vise la réintégration sociale et professionnelle des personnes marginalisées.)



Rendement de l'eau potable sur le périmètre d'Eau de Valence et objectif fixé pour 2017



Part du bio dans la restauration scolaire :

35 %

Soit 2 composantes sur 5 en moyenne au sein des repas.

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Principales thématiques concernées³ : Plan climat air énergie Territorial, consommations et demande en énergie, énergies renouvelables, impacts atmosphériques, modes de transport, émissions de gaz à effet de serre, adaptation aux changements climatiques, santé environnement...

Où en est la Ville ?

- ▶ Plus de **10 000 foyers** desservis par un réseau de chauffage urbain de près de **14 km**. La **moitié de la chaleur produite est destinée aux logements sociaux**, près de 20 % concerne de l'habitat hors logement social, 20 % des équipements publics (comme des groupes scolaires, le centre technique municipal, la piscine...) et 5 % quelques équipements privés (comme le centre commercial Valence II)
- ▶ **394 démolitions, 417 reconstructions, 361 réhabilitations de logements** réalisées à Valence dans le cadre du Programme de renouvellement urbain.
- ▶ **23 stations Libélo** et 40 vélos à assistance électrique disponibles.
- ▶ **60 vélos** mis à la disposition des agents de la Ville, dont **18 à assistance électrique**
- ▶ **450 kg CO₂/hab** en 2016 contre 561 en 2010 sur un périmètre équivalent, soit **20 % de réduction des gaz à effet de serre**.
- ▶ **82 % des émissions** de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie et aux déplacements sont générées par les services administratifs, les équipements scolaires, périscolaires, sportifs et de loisir.

Comment la Ville contribue-t-elle à la lutte contre le changement climatique et protège l'atmosphère ?

■ Un aménagement au service de la transition énergétique et du cadre de vie

- Programme de rénovation de la voirie et réaménagement de certaines places : aménagement de l'avenue Pierre Sénard, projet de réaménagement du parvis de la gare, des abords de la place Manouchian, de la rue Belle-Meunière en lien avec la ville de Bourg-lès-Valence, du cours Voltaire. Afin de minimiser la gêne occasionnée pour les usagers, les travaux ont été menés en concertation avec les riverains et commerçants concernés.
- Élaboration d'un Nouveau programme de rénovation urbaine (NPRU). Signature prévue début 2019, malgré les travaux déjà entamés :
 - > travaux de désamiantage et de démolition de la tour du Polygone (105 logements) ; requalification des rues Foch et Narvik et de la place du 11 novembre ;
 - > réaménagement des rues Chopin et Gounod dans la continuité de la rénovation de l'espace Jacques Brel au sein du quartier Fontbarlettes ;
 - > réaménagement des rues Chappe et Védrines dans le quartier du Plan ;
 - > conduite d'une étude sur la co-propriété Saint-Exupéry, au Polygone, en vue d'un réaménagement prochain.



- Aménagement, en lien avec VRD et Valence-Romans Agglo d'un parking-relais au niveau de l'avenue de Romans.
- Conduite d'étude en vue de la requalification de la place d'Armes et du chemin de Ronde, dans le cadre du projet de renouvellement urbain mené sur le secteur Latour-Maubourg.
- Poursuite du Pave (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics)
- Réalisation de « parcours verts » reliant entre eux les 4 grands parcs urbains, afin de promouvoir la mobilité douce.
- Elargissement de la « zone 30 » dans le quartier de Valensolles.
- Poursuite de la mise aux normes d'accessibilité des arrêts de transport en commun, en partenariat avec Valence-Romans Déplacements (VRD).
- Mise en place d'un schéma cyclable, en concertation avec les associations valentines, visant à améliorer la qualité des voies cyclables et du marquage au sol, moyennant 20 000 euros par an. Projet réalisé dans le cadre du schéma directeur cyclable de la ville, consultable sur le site valenceromansdeplacements.fr
- Multiplication des appuis vélo à proximité des équipements publics et des commerces.
- Promotion des moyens de déplacement doux type « cyclopousse », en partenariat avec le CCAS et l'association Cycloteam.

■ La réduction des consommations et le développement des énergies renouvelables

- Élaboration d'un plan pluriannuel d'entretien (PPE) et d'un plan pluriannuel de sobriété énergétique (PPSE) à destination des 600 bâtiments (dont 380 ERP) mutualisés de la Ville de Valence et de l'Agglomération, moyennant 3 millions d'euros par an sur 5 ans. Les économies générées par les actions de sobriété sur les dépenses de fluides sont estimées à 150 000 € par an.

- Marché en cours de signature pour équiper 14 toitures Agglo et 15 toitures Ville en photovoltaïque. La production annuelle visée s'élève à 2 800 000 kWh. Une démarche similaire est menée en lien avec le patrimoine de Valence Romans Habitat (17 toitures). Ces installations seront réalisées en partenariat avec la SEM ROVALER. Une démarche d'identification de potentiel PV et de développement de grappes de toitures est déjà lancée sur 15 communes.
- Rénovation des bâtiments du CCAS (avenue de Verdun) pour la garantie d'une meilleure isolation, une diminution des charges de chauffage et d'électricité et de meilleures conditions de travail pour les agents.
- Enrichissement de la flotte de matériel pour la propreté urbaine avec l'acquisition de 3 nouveaux gluttons (aspirateurs urbains), 100 % électriques.
- Maintien de la période de renouvellement à 7 ans du parc informatique, instaurée en 2017. A noter que la prolongation de la durée de vie des PC réduit fortement l'impact carbone du parc. En France, il faudrait utiliser 48 ans durant un poste de travail pour générer autant de GES que sa fabrication n'en nécessite (source : <http://www.greenit.fr>). L'allongement de cette durée de vie a donc un effet positif sur l'empreinte carbone de notre parc, bien plus important que les optimisations de son fonctionnement. Au-delà de 7 ans, le matériel qui peut être reconditionné est toujours déployé dans les écoles de l'agglomération, ou donné à des associations.
- L'étude et l'accompagnement Green IT qui a été inscrite au Schéma Directeur des Systèmes d'Information à hauteur de 25 000 € TTC sera soumise à l'arbitrage de la direction générale fin 2018.



(3) Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable, CGDD, 2016



Focus - Quels liens avec l'Agglomération ?

Le Plan climat air énergie territorial de l'Agglomération (PCAET) fixe, pour le territoire, des objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, de production d'énergies renouvelables ou encore des objectifs d'adaptation aux changements climatiques. Suite à l'adoption du projet de PCAET en conseil communautaire et à la consultation publique qui s'est déroulée jusqu'au 17 octobre 2018, un forum Plan Climat est organisé fin 2018, proposant un guide du PCAET afin d'aider les différents acteurs à se l'approprier.

En lien avec le PCAET, les 2 parcs éoliens de la compagnie éolienne du Pays de Romans sont désormais opérationnels,

le premier au Bois de Montrigaud (12 machines de 2 MW chacune. La production minimale attendue sera de 56 GWh, soit la consommation électrique de 20 000 personnes) et l'autre à la Forêt de Thivolet (8 machines de 2 MW chacune. La production minimale attendue sera ici de 37 GWh, soit la consommation électrique de 13 750 personnes).



Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles

Principales thématiques concernées⁴ : habitats écologiques et paysages, qualité des milieux, gestion des déchets et des eaux usées, ressources naturelles, territoires ruraux, méthodes agronomiques, environnement de qualité...

Comment la Ville contribue-t-elle à la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ?

■ Protéger la biodiversité, valoriser la nature en ville et le cadre de vie

- Réalisation début 2018 d'une campagne de communication en lien avec la propreté urbaine pour motiver une prise de conscience sur le coût des incivilités payé par la collectivité (dépôts sauvages, ordures ménagères sur les trottoirs, déjections canines, tags et graffitis...) dans le but de faire évoluer les comportements
- Végétalisation de 100 pieds d'arbres
- Création d'un massif potager selon les principes de la permaculture, en partenariat avec les associations de jardins de la ville
- Mise en place de 2 sites collectifs de compostage
- Création d'un verger de proximité (plantation de 8 arbres fruitiers) en libre-accès
- Enrichissement de la biodiversité sur les zones de captage (nichoirs, prairies fleuries, ruches)
- Mise en place d'une spirale de la biodiversité au parc de l'Épervière
- Nettoyage de l'étang du parc Perdrix
- Conduite d'études en lien avec la faune et la flore de différents sites (zone humide Laprat et parc des Trinitaires).
- Réhabilitation de la cressonnière (zone humide Châteauvert)
- Création d'un nouveau jardin partagé (sources du Charran)
- Mise à disposition d'outils pédagogiques (malles pédagogiques « canaux » et « zones humides »)
- Concours « Fleurir Valence » : 45 Valentinois œuvrant pour l'embellissement du cadre de vie

Où en est la Ville ?

- ▶ 300 ha d'espaces verts soit 10 % de la superficie de la ville et près de 160 m² par habitant.
- ▶ 52 squares, parcs et jardins, dont 11 parcs totalisant 80 ha.
- ▶ 80 000 plantes à massifs et 28 000 bulbes plantés chaque année.
- ▶ Ville labellisée 3 libellules depuis 2016 pour la qualité et l'ampleur de son engagement en faveur de la biodiversité.
- ▶ 630 personnes sensibilisées lors des « rencontres de l'eau » de novembre 2016.
- ▶ 466 425 m² de surface balayée par jour.
- ▶ 7 jardins familiaux et collectifs et 30 jardins pédagogiques dans les écoles.
- ▶ 40 km de canaux dont 17 km à ciel ouvert.



(4) Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable, CGDD, 2016

- Accompagnement au fleurissement des façades et pieds de murs : 40 rosiers plantés en centre-ville en 2017

- Organisation de la Fête des canaux afin de sensibiliser plus de 2 000 visiteurs à l'écologie, la préservation des canaux et des zones humides de Valence.

- Accueil de TIG (travaux d'intérêt général) et stagiaires tout au long de l'année

- Zéro pesticide sur l'ensemble de la ville (y compris les équipements sportifs, le cimetière et la production florale)

■ Sensibiliser et protéger la ressource en eau

- Suivi de la qualité physico-chimique et écologique des eaux des canaux

- Journée de sensibilisation aux problématiques de la gestion des ressources en eau, dans le cadre des fêtes de quartier du Plan et de Fontbarlettes, au travers d'activités ludiques (canoë, pêche à la ligne, expositions...)

- Validation du projet d'installation du nouveau château d'eau, prévue pour 2020

- Pour la 3^e année consécutive, la stabilité du prix de l'eau (1,63 € TTC pour 120 m³) est garantie. Elle est 23 % moins chère que la moyenne des villes comparables à Valence.

- Élaboration d'un plan de gestion de la biodiversité sur les différents sites de captage d'Eau de Valence

- Réunion en novembre 2016 d'un comité d'évaluation indépendant sur la politique de captages prioritaires, dispositif unique en France salué par l'Agence de l'eau. Le travail produit a servi de base à une modification des actions destinées à l'amélioration de la qualité des eaux des captages des Couleures et des Tromparents pour 2017.

- 100 % des analyses de l'eau potable sont conformes aux normes depuis la création de la régie au 1^{er} janvier 2014.

165 litres d'eau

C'est la consommation moyenne par jour et par habitant à Valence en 2016, soit 10 litres de moins qu'en 2015

65 000 €

C'est le montant de la participation financière de la Ville et de l'Agglomération au programme de coopération internationale avec le Sénégal

- Maintien de la politique de coopération sur l'eau et l'assainissement, menée avec la ville de Waoundé (Sénégal). Développement d'installations, depuis 2012, en vue de la collecte des déchets et de l'assainissement. Organisation d'animations afin de sensibiliser le grand public à la préservation de la ressource en eau et au développement durable.

35 %

de produits locaux et bio au sein des restaurants scolaires

■ Restauration : des choix de consommation responsables



- 35 % de produits locaux et bio, favorisant les circuits courts, au sein des restaurants scolaires.

- Recours aux produits certifiés « Ecocert » pour le nettoyage des cuisines satellites (livrées par la cuisine centrale).

- Actions de sensibilisation à la consommation responsable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire, menées à l'épicerie solidaire Épival, en partenariat avec la Banque alimentaire.

- Poursuite de mécénats avec les entreprises ou associations locales au profit d'Épival.

- Mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des repas livrés chaque jour à domicile par le CCAS (moins de chèques et d'enveloppes générés).

■ Maîtriser notre consommation énergétique

- Dématérialisation de la lettre d'information depuis septembre 2018, encourageant l'utilisation des services en ligne du site Internet de la Ville.

- Dématérialisation des comptes de gestion, en lien avec le comptable public des budgets et des comptes administratifs pour le CCAS et poursuite de la dématérialisation des factures en lien avec « Chorus pro ».

- Incitation (dans les règlements de consultation du CCAS) au dépôt de candidatures dématérialisées et prise en compte de la dimension environnementale dans la notation pour les marchés s'y prêtant (ex : produits d'entretien).

- Nettoyage, décapage et traitement des sols de la ville à l'aide de produits neutres et sans impact sur l'environnement.

- Mise à disposition d'une benne supplémentaire afin de limiter les trajets des balayuses sur le secteur du centre-ville et mise en place d'un train de lavage économe en eau.

- Gestion économe de l'eau par le service dédié aux espaces verts :

- > Recours aux plantes vivaces,
- > Gestion modérée de l'arrosage

- Encouragement au développement d'espèces plus résistantes à la sécheresse et au changement climatique.

Focus - Quels liens avec l'Agglomération ?

De par ses actions sur l'adaptation aux changements climatiques ou pour améliorer la qualité de l'air, le PCAET de l'Agglomération intervient directement sur la finalité 2 du développement durable (préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources), ne serait-ce que dans une logique de végétalisation des espaces publics et bâtiments, d'économie de la ressource en eau, d'agriculture durable...

De nombreuses actions portées par l'Agglomération, dans le cadre par exemple du PCAET, ont un impact direct sur le développement durable de la ville de Valence. En voici quelques-unes :

- Dans le cadre de sa stratégie de développement agricole et forestier, Valence-Romans Agglo a lancé un appel à candidature, intitulé « Des produits locaux à la carte ! » afin d'accompagner les professionnels de la restauration dans le choix de produits locaux.

- Adhésion de l'Agglomération aux principes des territoires Eau Responsable de l'IWA (International Water Association)

- Le dispositif « Qualité eau » propose aux entreprises artisanales, commerciales et industrielles un accompagnement avec les chambres consulaires afin de lutter contre les rejets polluants.



Épanouissement de tous les êtres humains

Principales thématiques concernées⁵ : logement, eau potable, santé, environnement sain, éducation et formation, lutte contre la pauvreté et l'exclusion, parité et égalité professionnelle, culture, sports et loisirs, démocratie participative...

Où en est la Ville ?

- ▶ 737 Valentinois accompagnés dans leurs démarches grâce à la Cellule Logement de la Ville.
- ▶ Plus de 450 associations dont 170 sportives.
- ▶ 2,8 milliards d'euros de subventions consacrées aux associations en 2016 et 2017.
- ▶ 6 500 étudiants qui font de Valence le premier site universitaire délocalisé de France, dont 44 % de boursiers (contre 37 % dans l'académie).
- ▶ 5 000 élèves dans les écoles publiques.
- ▶ Près de 1 200 visiteurs au grand week-end en famille au musée en novembre.
- ▶ 4 000 heures d'intervention d'associations sportives, pour l'ensemble des activités sportives péri et extra-scolaires.

Comment la Ville contribue-t-elle à l'épanouissement de tous les êtres humains ?

■ Permettre à tous les Valentinois de s'exprimer

- Organisation au printemps dernier de petits-déjeuners et apéritifs citoyens dans chacun des 13 quartiers de la ville. 300 questions posées au total.
- Plus de 650 participants aux 13 réunions de quartier. 440 questions posées et demandes formulées, 407 réponses apportées, 33 en cours de traitement.

- Organisation en juin 2018 d'un comité de liaison visant à réunir les représentants des différents comités de quartier afin d'en dresser un bilan de fonctionnement.
- Mise en place de visites des sites emblématiques de la ville à destination des représentants des comités de quartier, avec le Sytrad en 2018 (syndicat de traitement des déchets), Patrimoine- pays d'art et d'histoire ainsi que Eau de Valence.

2 000 participants
aux rendez-vous citoyens organisés dans les 13 quartiers de la ville

■ Réaménager la ville et assurer l'accès au logement pour tous

- Valence 2020 - Phase 1 : poursuite de la mise au point des projets issus de la consultation d'opérateurs lancée fin 2016. Les projets en cours d'étude concernent les tènements suivants : Cujas, Châteauvert-Petites sœurs des pauvres, Bonnardel, Pérochon, 85-93 avenue Victor Hugo, 54-58 avenue de Romans, Chauffour et Farnerie.

Objectif : favoriser le renouvellement urbain et valoriser le patrimoine foncier de la collectivité.

- Valence 2020 - Phase 2 : lancement d'une nouvelle consultation d'opérateurs en juillet 2018 autour de 7 sites. Sélection des candidatures en octobre 2018 et choix des opérateurs en avril 2019.
- Projet de restructuration de l'îlot Ferry à Valensolles : coordination des interventions Ville/Agglo (restructuration et amélioration des espaces et équipements publics présents sur le site ; création de logements)
- Lancement d'une étude sur le site de Briffaut, en vue de l'établissement d'un diagnostic et d'un schéma directeur du campus (aménagement et programmation), en lien étroit avec les acteurs universitaires. Désignation du prestataire en 2018.

- Poursuite du processus d'urbanisation mené sur le secteur de la Bayot et diversification de l'offre de logement.

■ Accompagner la jeunesse et donner accès à une éducation de qualité

- Organisation de la journée des familles « Uniday », visant à aborder de manière conviviale et ludique le thème de la parentalité tout en sensibilisant petits et grands à la question des droits de l'enfant.
- Retour à la semaine des 4 jours d'école, en concertation avec les Valentinois.

■ Rendre la culture accessible à tous

- Organisation, pour la seconde fois, d'une Nuit des étudiants, au musée de Valence. De 20 h à minuit, les jeunes Valentinois sont invités à proposer des animations artistiques.
- Création d'un « Musée des objets ordinaires », dans le cadre d'un projet artistique participatif mené avec les Valentinois.
- Organisation d'une visite commentée et d'une dégustation lors du festival « Valence en Gastronomie », en partenariat avec le musée.
- Réalisation par les enfants d'une exposition intitulée « Voyages imaginaires », en partenariat avec le Festival jeune public du Grand Bornand.
- Organisation de 4 grandes manifestations culturelles, dont la très appréciée Fête de l'Épervière.

■ Généraliser la pratique des activités sportives

- Réalisation de cycles sportifs en partenariat avec les associations sportives de Valence, les mercredis après-midi et pendant les vacances, soit environ 4 000 heures d'intervention.
- Optimisation de la qualité des équipements sportifs : rénovation du stade des Baumes ; création de vestiaires, douches et espace de rangement dans la salle de boxe du gymnase Biberach ; inauguration en mars 2018 du nouveau complexe sportif des Auréats, dédié à la pétanque et au tir à l'arc ; travaux d'accessibilité réalisés au stade Pompidou ; création d'un club-house de 50 m² au stade de la Chamberlière.
- Accueil d'une étape du Tour de France : près de 30 000 spectateurs réunis sur les 8 km de parcours.

■ Lutter contre les violences, les inégalités hommes / femmes et favoriser l'intégration de tous

- Opération « Ruban Blanc » menée dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.
- Reconnaissance européenne de l'action de la Ville de Valence dans le guide européen des bonnes pratiques, sorti en novembre 2017.
- Organisation, en novembre 2017, de la première cérémonie de remise des « Prix de l'intégration réussie », en partenariat avec l'association des Amis du Centre du patrimoine arménien. 10 personnalités locales d'origine étrangère ont été mises à l'honneur.

Focus - Quels liens avec l'Agglomération ?

Par les actions menées en vue de l'amélioration de la qualité des logements, de l'environnement et contre la précarité énergétique, le PCAET de l'Agglomération intervient directement sur la finalité 3 du développement durable (épanouissement de tous les êtres humains).

De nombreuses actions portées par l'Agglomération (consultables sur valenceromansagglo.fr), ont un impact direct sur le développement durable de la ville de Valence et peuvent parfois être portées en partenariat avec elle, que ce soit dans le cadre du PCAET ou non.

Exemples :

- > Extension du réseau de médiathèques avec l'ouverture en 2019 d'une bibliothèque dernière génération, sur le site Latour-Maubourg. Des travaux d'extension sont également prévus à Chabeuil et à Romans, sur le site de Fanal (Simone de Beauvoir).
- > Réouverture du Centre du Patrimoine Arménien : inauguration d'un nouveau parcours permanent et de l'exposition intitulée *Nous et les autres. Des préjugés au racisme*.
- > Remplacement de la chloration de l'eau de la piscine Jean Pommier par la mise en place d'un dispositif de chlore gazeux destiné à maîtriser la consommation de chlore, et réduire les risques liés à la manipulation d'un produit toxique.

(5) Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable, CGDD, 2016



Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Principales thématiques concernées⁶: inclusion sociale, emploi, logement, justice, urbanisme et cadre de vie, services urbains, prévention des risques, incivilités, solidarité intercommunale, coopération décentralisée...

Où en est la Ville ?

- ▶ Près de **13 442 heures** de travail d'insertion ont bénéficié aux publics en difficulté en 2017 via les marchés publics de la Ville et de l'Agglo.
- ▶ **20 000 €** de soutien de la Ville au programme de coopération internationale avec le Sénégal.
- ▶ **111 tonnes de produits distribués** à l'épicerie solidaire Épival et **1 247 familles bénéficiaires**.
- ▶ **21 %** de logement social.
- ▶ **80 %** des demandes de place en crèche satisfaites (pour un taux national moyen de 50 %).
- ▶ **576 places de crèche disponibles** au total.
- ▶ **550 retours à l'emploi** grâce à la cellule emploi de la Ville, et **2 200 personnes** reçues chaque année.
- ▶ **11 aires de jeux** pour enfants.
- ▶ **Plus de 400 élèves sensibilisés** aux enjeux de la qualité de l'air intérieur

Comment la Ville contribue-t-elle à la cohésion sociale et à la solidarité entre les territoires et les générations ?

■ Agir en faveur de la santé et de la prévention

- Élaboration d'un contrat local de santé 2^e génération, visant à promouvoir la prévention en matière de santé,

assurer la continuité des parcours (de soins, de santé, de vie) et garantir à chacun l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

- Élaboration d'un rapport intermédiaire en lien avec l'étude expérimentale Parcourea, visant à améliorer la qualité des parcours piétonniers et cyclables en ville afin d'en favoriser l'adoption.
- Restitution des résultats de l'étude d'impact en Santé (EIS) de l'Épervière, dont une grande partie des recommandations ont déjà été adoptées par le service municipal des espaces verts.
- Élaboration d'un plan d'action en faveur de la qualité de l'air intérieur dans les écoles, à partir du bilan des pratiques observées au sein des différents établissements.
- Actions de sensibilisation menées sur la qualité de l'air intérieur auprès des élèves des établissements scolaires de Valence (17 classes concernées et plus de 400 élèves sensibilisés).
- Mise à disposition de personnels dédiés au service santé environnement à Valence-Romans Agglo, en charge de la compétence « lutte contre la pollution atmosphérique ».
- Mise en place d'une mutuelle accessible à tous, en partenariat avec l'association d'usagers Actiom, visant principalement à permettre aux jeunes et aux personnes âgées ou en situation de précarité d'avoir accès aux soins.
- Mise en place, en collaboration avec le CCAS avec Eovi Mutuelle, d'activités vouées au bien-être des seniors. (« Bien manger, bien bouger » en 2017, « Les mystères de la mémoire » en 2018).
- Lancement d'un nouveau projet Culture et santé financé par l'ARS, en lien avec l'association Les Blouses roses et le Musée de Valence.

- Accroissement du nombre de tournées des infirmiers à domicile grâce à l'action du CCAS ainsi qu'à l'adoption de la géolocalisation et d'une charte du soignant.

- Mise à jour de la modélisation de l'exposition de Valence aux champs électromagnétiques du Cerema, puis mise en ligne sur le site internet de la Ville.

- Accompagnement des Valentinois souhaitant s'informer sur le niveau de champs électromagnétiques au sein de leur logement (mesures ANFR et présentation de la carte de modélisation par un agent municipal sur simple demande.

- Renforcement de l'implication de la Ville dans le plan départemental de lutte contre le moustique-tigre (conduite notamment d'actions de communication et sensibilisation).

- Actions de sensibilisation sur les risques auditifs encourus par les jeunes, menées en partenariat avec le Centre de santé jeunes.

- Mise à disposition d'un espace « ressources conseils et prévention santé-environnement » au pôle Santé de la Ville, à destination des Valentinois, habitants ou professionnels. Ressources en libreaccès et possibilité de rendez-vous avec un technicien sanitaire de la direction santé publique.

- Organisation par le CCAS de la Journée mondiale Alzheimer, en collaboration avec France Alzheimer et Eovi Services et Soins.

■ Développer les liens de solidarité et lutter contre la marginalisation

- Participation du CCAS à la lutte contre le non-recours aux droits et aux dispositifs légaux.

- Inauguration officielle de l'épicerie solidaire Épival.

- Subventionnement du Diaconat Protestant, en vue de la poursuite du développement d'« Épival ».

- Mise en place d'actions, en partenariat avec la Croix-Rouge, pour le maintien du panier étudiant, la création du panier « vermeil » pour les personnes âgées et la mise en place de maraudes durant l'été. Participation financière à l'achat d'un véhicule.

- Poursuite et développement de la collaboration avec Eau de Valence pour le paiement des factures impayées.

- Distribution de places de cinéma gratuites aux personnes défavorisées, en partenariat avec Cinescop.

- En collaboration avec l'ANCV et la Carsat, la Ville propose trois fois par an aux personnes en situation d'isolement de participer à des séjours à tarifs préférentiels. Une centaine de participants est dénombrée à chaque séjour.

- Organisation du « Noël du cœur » (900 personnes), de celui du Semiss et celui organisé par le restaurant Le Petit Naples (80 personnes).

- Mise en place d'un partenariat avec le ministère de la Défense pour la réintégration des militaires au service municipal de la Propreté urbaine (contrats de 6 mois).

- Collecte de lunettes de vue usagées à remettre en état, organisée par le Conseil municipal des jeunes.

■ Améliorer le cadre de vie et assurer l'accessibilité des espaces et des équipements

- Mise en place d'un guichet unique et de l'Accueil Bis au CCAS, pour un accueil et un accompagnement des usagers facilités. Démarche engagée en vue d'une collaboration avec le Département et la création d'un Guichet MDA (Maison de l'autonomie) au printemps 2019.

- Déménagement en centre-ville (avenue de Verdun) du pôle dédié aux soins et au soutien à domicile, mais aussi des pôles solidarités, animation et vie sociale ainsi que des pôles ressources du CCAS :

- > accessibilité garantie (3 stations de bus, parkings vélos et Libélo)
- > rapprochement du pôle SSIAD et du pôle Solidarités pour un fonctionnement optimal.
- > amélioration des conditions d'accès pour le public.
- > aménagement d'une banque spécifiquement conçue pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

- Recensement des ressources patrimoniales au sein des bâtiments du CCAS situés rue Jonchère, en lien avec Patrimoine-pays d'art et d'histoire, afin de garantir leur sauvegarde.

- Poursuite de la requalification de l'avenue de Romans sur le secteur Valence 2 en vue de l'embellissement du cadre de vie et de l'aménagement de l'entrée de ville au nord de Valence.

- Ouverture d'un poste spécifiquement dédié au maintien de la propreté en ville, avec 5 assermentations pour verbaliser les contrevenants (dépôts sauvages, déjections canines...)

(6) Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable, C6DD, 2016

■ Accompagner les seniors

- Élargissement du partenariat avec l'association Activ'Senior
 - Collaboration avec VRH (Valence Romans Habitat) pour l'accompagnement des personnes âgées dans leur recherche de logement.
 - Partenariat avec LUX (diffusion du film « Visages Villages » au prix de 2 euros, exposition à destination des personnes âgées, goûter partagé).
 - Organisation, comme chaque année au mois de janvier, d'un spectacle de gala à destination des seniors. 2 000 personnes réunies sur 4 séances. Trajets collectifs organisés par le CCAS afin de faciliter les déplacements.
 - Organisation, comme chaque année au mois de septembre, de la journée du Maire à destination des seniors. Au programme : visites culturelles, repas festifs et après-midi dansante. Trajet organisé par le CCAS. Près de 2 500 personnes réunies sur 3 jours.
 - Organisation d'un thé dansant, comme chaque année au mois d'avril.
 - Sollicitation, en 2017 et 2018, de deux contrats civiques de 6 mois en vue de la réalisation d'interventions auprès des personnes isolées et au sein de l'Ehpad Marie-France Prévaut.
 - Collaboration et mécénat d'Eovi pour la mise en place d'un 2^e forum « Les mystères de la mémoire » avec poursuite de l'action au sein des Ehpad.
- ## ■ Prévenir les risques naturels majeurs et assurer la sécurité de l'espace public
- Suivi annuel et gestion du risque d'éboulement de la falaise des Baumes.
 - Contrôle périodique, par la commission de sécurité, du bon respect des règles en vigueur au sein de 47 établissements recevant du public.
 - 990 interventions réalisées dans le cadre de l'astreinte communale en vue de la sécurisation du domaine public (chiffre doublé depuis 2017)
 - Traitement de 27 signalements d'immeubles susceptibles de représenter un danger pour les habitants ou les riverains (menace de chute de tuiles, cheminée fissurée...)

- Pré-instruction de 195 demandes d'autorisation de travaux au sein des établissements recevant du public ;
- Poursuite de la collaboration entre le CCAS et la direction de la Prévention des risques, dans le cadre de la mise en place des plans Canicule.
- 1 400 heures de Travaux d'Intérêt Général (TIG) effectuées en 2017.

Focus - Quels liens avec l'Agglomération ?

En œuvrant pour la maîtrise des risques naturels (par exemple en luttant contre l'imperméabilisation des sols afin de réduire le risque d'inondation) et pour l'amélioration du cadre de vie (végétalisation, rénovation du bâti...), le PCAET de l'Agglomération intervient directement sur la finalité 4 du développement durable (cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations).

De fait, plusieurs actions portées par l'Agglomération (à retrouver dans son rapport de développement durable), ont un impact direct sur le développement durable de la ville de Valence et peuvent parfois être portées en partenariat avec elle, que ce soit dans le cadre du PCAET ou non.

Exemples :

- > suivi et portage du contrat de Ville de l'Agglomération visant à valoriser les zones urbaines et à réduire les inégalités entre les territoires. Le contrat de Ville s'articule autour de 3 grands axes : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain et enfin emploi et développement économique.
- > élaboration partenariale de la programmation annuelle des actions à destination des quartiers prioritaires de la Politique de la ville : Le Plan, Fontbarlettes et le Polygone.
- > mise en place d'une aide pour l'accès à la propriété, afin de favoriser l'installation des ménages de classe moyenne au sein des différents pôles urbains.
- > mise en place de dispositifs d'observation, de prévention et d'accompagnement des copropriétés (VOC & POPAC)
- > signature à l'automne des conventions NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) pour les 4 quartiers Politiques de la ville de Valence et Romans, moyennant une participation financière de l'agglomération à hauteur de 18 millions d'euros.



Transition vers l'économie circulaire

Principales thématiques concernées⁽⁷⁾ : coopération territoriale, emploi local, écologie industrielle, économie solidaire, système de management environnemental, RSE, écoresponsabilité, achats responsables, éducation à l'environnement et au développement durable...

Où en est la Ville ?

- ▶ 3 500 m² d'espaces pour la permaculture et la biodynamie et 4 000 m² de bâtiments pour l'apprentissage du goût et de la dégustation et pour la restauration... .
- ▶ 60 ha de zones d'activités à vocation économique commercialisées depuis 2014
- ▶ 800 000 € de mécénat mobilisant une vingtaine d'entreprises.
- ▶ 12 466 heures d'insertion intégrées dans les marchés de la Ville.
- ▶ Un taux de vacance des commerces de 6,7 % à Valence, contre 10,5 % au sein des villes d'importance comparable.

Comment la Ville contribue-t-elle à la transition vers l'économie circulaire ?

■ Soutenir l'économie locale et touristique

- Création de la marque territoriale *Mon cœur Valence* dans le but de développer avec les habitants le sentiment d'appartenance à un même territoire. Elle réunit sous sa bannière les Valentinois fiers de leur ville et souhaitant en devenir les ambassadeurs.

• Production et vente d'objets destinés à la promotion de la marque territoriale « Mon cœur Valence » (bougies, sacs, carnets, cartes, boules à neige, tasses, tabliers). À noter que la plupart de ces objets sont produits en France et privilégient tant que possible la provenance locale (bière valentinoise, chocolat artisanal, tasses fabriquées par la célèbre maison drômoise Revol)...

■ Mettre en place une commande publique durable

- Poursuite de l'inclusion de clauses d'insertion dans les marchés.
- Pour les marchés de rénovation urbaine, 6 % au minimum du nombre total d'heures travaillées dans l'ensemble du programme est réservé aux personnes en insertion habitant dans les quartiers classés en Politique de la ville. L'effort d'insertion est porté à 6 % pour les autres marchés, modulable selon l'objet et la durée du marché, voire 7 % en faveur des publics âgés de 18 à 25 ans. En parallèle, une sensibilisation et un accompagnement des opérateurs économiques du territoire à l'importance des clauses d'insertion se poursuivent.
- Poursuite de la démarche de sensibilisation des opérateurs économiques en matière d'insertion, via les pièces des marchés, l'accompagnement par les maîtres d'ouvrage et leurs partenaires (Diedac Plie).
- Sensibilisation des services en charge de la commande publique (achats et marchés) à l'achat durable ou social (ex : pratique bien maîtrisée des clauses sociales dans les marchés et incitation des techniciens à y recourir).
- Intégration de critères environnementaux dans la gestion de certains marchés ciblés (Parc Rovaltain, notamment).

(7) Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable, CGDD, 2016

- Réflexion autour des énergies renouvelables menée dans le cadre du réaménagement de différents sites (Latour-Maubourg, Jacques Brel, centre aquatique de l'Épervière)
- Mise en œuvre de la gestion électronique des documents dans le cadre des achats et des contrats publics et réduction du nombre d'impressions grâce à l'aménagement d'un espace partagé de travail.
- Réduction des coûts d'achats par un cabinet spécialisé sur les segments nettoyage des locaux, transports collectifs avec chauffeur, énergie, fourniture de produits d'entretien.
- Renforcement de l'allotissement pour favoriser l'accès des TPE/PME aux marchés publics (allotissement technique et allotissement géographique).
- Communication conjointe avec la CMA (Chambre de Métiers et de l'Artisanat) et la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) dans le cadre d'une rencontre de la commande publique visant à sensibiliser les TPE/PME à l'existence de nouvelles sources de chiffre d'affaire.
- Possibilité accrue de remise d'offres variantes afin de favoriser l'innovation.



ALLÉGEONS NOS DÉCHETS



Focus - Quels liens avec l'Agglomération ?

La réalisation du Plan climat nécessite une forte implication de la part de l'ensemble des acteurs du territoire. L'Agglomération a donc logiquement intégré ces acteurs dans son processus de concertation et de partenariat, afin d'envisager des pistes d'action concrètes répondant au mieux à la finalité 5. De nombreuses entreprises se sont ainsi associées au Plan climat et mobilisées lors des ateliers de concertation.

De nombreuses actions portées par l'Agglomération (à retrouver dans son rapport de développement durable), ont un impact direct sur le développement durable de la ville de Valence et peuvent parfois être portées en partenariat avec elle, que ce soit dans le cadre du PCAET ou non. Exemples :

- Validation de la stratégie de développement économique « Harmonie 2030 », articulée autour de 3 axes :
 - > renforcer l'attractivité du territoire ;
 - > soutenir l'innovation et le développement de nouveaux domaines d'activités ;
 - > favoriser le développement des activités de production en cohérence avec les grandes mutations actuelles.
- Modélisation en cours des emplois liés à la mise en œuvre du Plan climat.
- Poursuite de la mise en œuvre de la Redevance spéciale (RS) pour les gros producteurs de déchets non ménagers et sensibilisation de ces derniers à la maîtrise de la production de déchets et au respect des obligations réglementaires en matière de tri sélectif.

Perspectives

Bâtir ensemble la ville de demain ?

Le présent rapport a vocation à mesurer l'impact de la politique de développement durable menée par la collectivité afin d'adapter les choix budgétaires aux enjeux environnementaux.

À ce titre, et dans un processus d'amélioration continue, la Ville de Valence a identifié plusieurs champs d'action pour les années à venir.

Marqueur fort de l'année 2018, le lancement de la démarche « Agenda 21 », en concertation avec les Valentinois, permettra de développer une vision prospective de la ville de demain : respectueuse de l'environnement et « durable ».

D'autres pistes d'action, recensées ci-après, ont été identifiées au cours de l'année 2018.

■ Aménagement et qualité du cadre de vie

- Élaboration d'un nouveau règlement local de publicité visant à améliorer la qualité des paysages urbains et lutter contre la pollution visuelle en maîtrisant l'implantation des dispositifs publicitaires.
- Lancement de l'évaluation du PLU en vue d'une nouvelle révision
- Poursuite des projets déjà engagés : Valence 2020 phase 1 et 2, Ferry, Briffaut . . .
- Proposition d'installation, à l'initiative du Conseil municipal des jeunes, de poubelles dédiées à la collecte des chewing-gums usagés dans le secteur du centre-ville.
- Programme de rénovation de voirie et réaménagement de certaines places. Réalisation de travaux sur le parvis de la gare, aux abords de la place Manouchian, de la rue Belle-Meunière (en lien avec la Ville de Bourg-lès-Valence) et du cours Voltaire.
- Travaux de requalification de la place d'Armes et du

chemin de Ronde dans le cadre du projet de renouvellement urbain conduit sur le secteur Latour-Maubourg.

- Poursuite de la mise en œuvre de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) et du Pave, création de dispositifs visant à réduire la vitesse de circulation et amélioration de la qualité des aménagements cyclables.
- Réflexion à mener sur la planification des opérations d'entretien des voiries dans l'objectif d'augmenter la durée de vie des chaussées et donc de limiter la consommation de produits hydrocarbonés.

■ Propreté urbaine

- Lutte contre le dépôt de chewing-gums sur la voie publique, menée en régie.
- Enrichissement de la flotte de matériel écologique, grâce à l'achat de triporteurs à assistance électrique ainsi que d'un compacteur VL en remplacement de la benne à ordures ménagères.
- Réflexion engagée sur la potentielle suppression des sacs plastiques au profit de l'installation de bacs spécifiques et de sacs biodégradables.
- Réflexion autour de la mise à disposition de corbeilles à double-bacs pour le tri des déchets ainsi que d'un compacteur à double compartiment.

■ Alimentation

- Préparation de repas végétariens dans les cantines valentinois, afin de lutter contre le gaspillage alimentaire lié aux convictions religieuses et de réduire l'impact environnemental engendré par la consommation de produits carnés.
- Épival : accroissement de la capacité de stockage et recherche de producteurs locaux et autres fournisseurs tels que la Banque alimentaire.

- Élaboration d'un système d'optimisation des tournées de livraison des repas à domicile, afin de réduire les distances parcourues ainsi que les émissions de gaz à effet de serre.

■ Sécurité et tranquillité publiques

- Déménagement du poste central de la police municipale place Louis le Cardonnel, sur le Boulevard Maurice Clerc.
- Doublement des effectifs de la police municipale d'ici 2020, pour atteindre un total de 80 agents.
- Installation de nouvelles caméras de vidéo-protection aux abords des collèges et lycées.

■ Santé et habitat

- Validation et signature du Contrat local de santé 2
- Mise en application des recommandations de l'étude Parcours.
- Amélioration et pérennisation de l'habitat à l'échelle de l'agglomération par la réalisation de travaux de rénovation énergétique.
- Renforcement du partenariat avec Valence-Romans Agglo sur le volet « habitat indigne » de la politique habitat, menée sur l'ensemble de l'agglomération.
- Participation aux réunions du Pôle départemental d'habitat indigne, instance d'échanges et de coordination entre acteurs impliqués
- Poursuite de la collaboration entre le service dédié à la santé et l'environnement et Valence-Romans Habitat, afin d'améliorer le cadre de vie des locataires.

■ Culture

- Ouverture en 2019 d'une nouvelle médiathèque et d'un Learning Center au cœur du quartier de Latour-Maubourg.
- Refonte de l'équipe d'accueil et de surveillance du musée ; modification des horaires d'ouverture afin de réduire les coûts de fonctionnement tout en développant l'attractivité de l'établissement (expositions temporaires, accueil de groupes scolaires...)
- Création en 2019 d'un espace muséal au sein de la Maison des Têtes, consacré à Napoléon Bonaparte

■ Eau

- Création d'un réservoir d'eau potable à Lautagne
- Développement d'interconnexions entre les réseaux d'eau potable de Valence et de Bourg-lès-Valence, incluant deux autres syndicats des eaux.
- Réduction des consommations d'eau potable : suivi des consommations, suppression des compteurs inutilisés pour limiter les fuites ; régulation de l'arrosage automatique au sein des lotissements et des structures scolaires.
- Amélioration de près de 85 % du rendement du réseau d'eau potable à l'horizon 2020.
- Conduite d'études en lien avec la protection des lieux de captage d'eau potable de la régie Eau de Valence, dont celle réalisée en 2017 pour le captage de Mauboule.
- Projet d'animations pédagogiques auprès du jeune public sur le thème de l'eau potable.
- Conduite d'actions contre les polluants émergents
- Recherche de solutions pour la production d'énergies renouvelables sur les sites d'Eau de Valence.

■ Nature en ville et biodiversité

- Nettoyage des canaux dans le cadre d'un chantier jeune en lien avec l'agglomération.
- Nettoyage de la réserve d'eau et du bassin tampon du plateau des Couleurs, dans le cadre de la réalisation de Travaux d'intérêt général.
- Gestion économe de l'eau : poursuite des recherches sur les plantes peu consommatrices en eau :
 - > recours aux plantes vivaces ;
 - > régulation des quantités d'eau mobilisées pour l'arrosage ;
 - > choix de végétaux plus résistants à la sécheresse et aux conditions climatiques.
- Déploiement de « parcours verts » pour favoriser la mobilité douce, dont 3 parcours réservés aux piétons, classés sentiers de randonnée et accessibles d'ici l'été 2019.
- Végétalisation de pieds d'arbres à l'aide de plantes résistantes à la sécheresse.

- Réalisation, en partenariat, d'un massif potager selon les principes de la permaculture.

- Mise en place de deux sites de compostage collectif et d'un jardin partagé (ilot Saint-Martin).
- Développement de vergers de proximité (plantation de 5 à 10 arbres fruitiers) en libre accès.
- Réfection des espaces verts de la zone de captage de Mauboule (7 ha), dans une perspective de gestion écologique et durable.
- Création d'une spirale de la biodiversité au parc de l'Épervière
- Réensemencement de l'étang du parc Perdrix en collaboration avec la fédération de la pêche.
- Réhabilitation de la cressonnière zone humide de Châteauvert.
- Suivi de la qualité physico-chimique et écologique des eaux des canaux.
- Mise à disposition d'outils pédagogiques (malles pédagogiques en lien avec les thématiques des canaux et des zones humides).
- Concours Fleurir Valence : 45 participants pour l'embellissement du cadre de vie.
- Accompagnement au fleurissement des façades et pieds de murs : 3 nouvelles rues à végétaliser
- Organisation de la fête des canaux, permettant de sensibiliser plus de 2 000 visiteurs à l'écologie et à la préservation des canaux et zones humides de Valence.
- Accueil de TIG et stagiaires tout au long de l'année
- Zéro pesticide sur l'ensemble de la ville
- Réaménagement du parc des Trinitaires.

■ Sports

- Organisation le 8 mars prochain d'une course à pied, dans le cadre de la Journée de la femme, afin de sensibiliser chacun aux questions d'égalité et à l'importance de la pratique sportive pour la santé.

- Début des travaux sur le gymnase de Valensolles, dans l'enceinte du stade Louis Puech. Livraison prévue fin 2019.

■ Risques naturels

- Installation de barrières au niveau de l'avenue de Romans et du chemin des Contrebandiers, afin de sécuriser les voies en cas de débordement de la Barberolle (crue centennale).

■ Commande publique durable

- Dans le cadre de la dématérialisation des procédures, l'achat d'un logiciel de programmation et de passation des marchés publics favorisera la réduction du nombre d'impressions papier.

- Maintien de l'effort de réduction des coûts d'achats

■ Communication et lien avec les citoyens

- Poursuite des visites de sites : Sdis, Espace Jacques Brel, chauffage urbain. Objectif : 3 visites de site par an en moyenne.



